

# Commune d'Aixe-sur-Vienne

## Arrêté du Maire

N°14/2026

**Objet : Arrêté autorisant l'accès au Répertoire Electoral Unique et donnant délégation de signature.**

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,  
Vu la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France pour les élections Européennes et Municipales,  
Vu la loi organique 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des français établis hors de France,  
Vu la loi organique n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-19,  
Considérant que pour le bon fonctionnement du service des élections, le Maire peut donner délégation de signature en application de l'article L 2122-19 notamment au Directeur Général des Services communaux et plus globalement aux responsables des services communaux pour recevoir et enregistrer les demandes d'inscription,  
Considérant qu'il convient de limiter l'accès et le renseignement au Répertoire Electoral Unique et qu'il convient de désigner nominativement les agents en charge de ces missions dans la Commune,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le Maire autorise l'accès au Répertoire Electoral Unique et donne délégation de signature pour enregistrer les demandes d'inscription sur la liste électorale de la Commune aux agents dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe FOSSE, Rédacteur Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe,
- Madame Christelle BRUNET épouse MOUNET, Adjoint Administratif Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de ce jour.

**Article 3 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 6/2020.

**Article 4 :** Le Maire, La Directrice Générale des Services de la Commune d'AIXE SUR VIENNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute Vienne.

A Aixe-sur-Vienne, le 23/03/2026

Le Maire,  
René ARNAUD

